

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Maire de TRETEAU

1 Place de la Mairie

03220 TRETEAU

Monsieur **Le Maire,**

Je soussigné (e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom : BOUGAIN

Prénoms : Damien

Profession ou qualité : Secrétaire de la Pétanque Treteautoise

Adresse : 213 rue du stade 03220 TRETEAU

Association : PÉTANQUE TRETEAUTOISE

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Stade Municipal Armand MONNET

Du : A heure(s) Au : A heure(s)
03 octobre 2026 13h00 03 octobre 2026 23h00

A l'occasion de (4) : CONCOURS OFFICIEL EN TRIPLETTES

Fait à : TRETEAU

Le : 28 SEPTEMBRE 2026

Signature, BOUGAIN Damien.

BOUGAIN

ARRETE DU MAIRE N° 2026-33

Le Maire de TRETEAU

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3352-3 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : A heure(s) au : A heure(s)
03 octobre 2026 13h00 03 octobre 2026 23h00

à (5) : **Stade municipal Armand Monnet 213 rue du Stade 03220 TRETEAU**

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 29 octobre 2026

Le Maire,
Didier GAUDIN



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☒ à la mairie